

Une complémentaire santé accessible à tous : c'est possible ?

mardi, 4 octobre 2016

“Loiret Santé”, un dispositif en partenariat entre le Département du Loiret et Actiom, une association d'assurés, propose une complémentaire santé accessible à tous à petit prix. Objectif : lutter contre le renoncement aux soins, de plus en plus fréquent, lié aux coût des complémentaires santé et aux soins non remboursés. Les publics les plus fragiles sont visés par le dispositif, mais pas seulement.



Le constat est accablant : de plus en plus de foyers et de ménages renoncent à se soigner. Pas seulement à cause de la difficulté à trouver un médecin ou un spécialiste dans le désert médical qu'est devenu la région Centre-Val de Loire. Mais aussi à cause de difficultés économiques, entraînant la résiliation ou la non souscription à une mutuelle complémentaire, d'un coût trop élevé pour les publics fragiles financièrement, ou les personnes âgées aux retraites minimales. *“On estime à environ 5 à 10 % de la population, ce qui, en Loiret, représente entre 32.000 à 65.000 personnes qui n'ont pas de complémentaire santé, et renoncent à se soigner”*, explique Alexandrine Leclerc, conseillère départementale en charge de l'enfance, des personnes âgées et handicapés. Conséquences : les soins dentaires, auditifs, de vue, orthodontistes, etc. passent à la trappe, sacrifiés sur l'autel des difficultés économiques.

Le service social du Conseil départemental a regardé la faisabilité de cet accompagnement, qui ne lui coûte rien hormis la promotion et la communication du partenariat, et qui était déjà expérimenté dans 5 communes du Loiret. Il s'est rapproché de l'association Actiom, créée il y a 4 ans et dont le président Renaud Berezowski déclare environ 10.000 adhérents à l'heure actuelle. *“Nous sommes présents dans le dispositif Ma commune, ma santé, auprès d'environ 1.400 communes. Une complémentaire santé c'est soit un contrat individuel ; soit un contrat collectif d'adhésion obligatoire ; soit un contrat collectif d'adhésion facultative. C'est sur ce dernier point que nous intervenons”*.

Déjà 400 appels

Concrètement, c'est très simple : il faut se rapprocher de sa commune, ou d'une permanence dans l'une des huit maisons du Département (liste au 02.38.25.43.80), adhérer à Actiom pour seulement 12 € par an (1 €/mois) et l'association étudie quelle complémentaire serait la plus juste et efficace pour le contractant, et surtout au meilleur prix. *“Nous obtenons des prix intéressants en jouant sur le volume de nos adhérents, et nous négocions chaque ligne pour faire baisser les coûts”*, explique-t-il. Entre 20 et 25 % moins cher qu'une complémentaire individuelle, une économie de 90 à 240 €/an par personne. Dix niveaux de garanties sont possible. Aucun questionnaire n'est demandé à l'entrée. Actiom met l'accent sur le *“service personnalisé”* avec chaque contractant, la garantie de ne pas payer pour ce dont on n'aura pas besoin et d'être vraiment couvert en cas de nécessité.

“Nous étions présents au Salon des maires de France”, ajoute encore Renaud Berezowski, *“on a vu passer beaucoup d'élus qui cherchent une solution. D'autres départements sont intéressés et à l'étude”*. Le Loiret est le premier à signer une telle convention de partenariat avec Actiom pour offrir la possibilité d'un accès à une complémentaire santé accessible à tous. Il ne fait guère de doutes que cette annonce intéressent bon nombre d'habitants du Loiret, et

d'ailleurs. *“Nous avons déjà reçu 400 appels alors que le dispositif vient à peine de se mettre en place, et avec une communication qui démarre juste”*, conclut le président d'Actiom.

F. Sabourin.

www.loiret.fr/santé. 02.46.72.01.62